



ASSOCIATION AUDITORIUM DE SEYNOD

Activité : Gestion de salles de spectacles

EUREX FIDUCIAIRE
EUROPEENNE
Société d'Expertise
Comptable inscrite
au tableau de
l'Ordre de Lyon

27 avenue du Champ Fleuri
74600 SEYNOD

* * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 AOUT 2012

* * *

Cabinets associés :

Aix-les-Bains
Annemasse
Annecy
Annonay
Aubenas
Bollène
Casablanca
Chambéry
Cluses
Enguien-les-Bains
Fécamp
Genève
Grenoble
Le Havre
Lille
Lyon
Megève
Mulhouse
Nice
Paris
Reims
Roanne
Saint-Etienne
Thonon-les-Bains
Varsovie

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

SAS au capital de 1.907.568 euros - Siren n° 385 274 196 RC Annecy - TVA FR 88 385 274 196 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - BP 81 - 74603 Seynod Cedex

Tél : 04 50 69 03 04 - Fax : 04 50 69 20 78 - E mail : eurex.annecy@eurexfrance.com

Bureaux secondaires : Albertville - La Roche-sur-Foron - Lyon - Moutiers - Rumilly - Thônes - Voglans

50
ans

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de CHAMBERY
1 rue du Champ de la Vigne
74600 SEYNOD

ASSOCIATION AUDITORIUM DE SEYNOD

Activité : Gestion de salles de spectacles

27 avenue du Champ Fleuri
74600 SEYNOD

* * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 AOUT 2012

* * *

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 AOUT 2012, sur :

- Le contrôle des comptes annuels, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification des appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration ; il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe concernant les fonds associatifs et les faits caractéristiques de l'exercice:

La condition énoncée par les statuts n'est pas respectée, à savoir que les fonds associatifs doivent être au minimum égaux à 50% des frais de personnel de l'année précédente.

Une nouvelle convention de délégation de service public a été conclue le 19/12/2011 entre la Communauté de l'Agglomération d'Annecy et l'association, sous la forme d'un affermage, pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2012.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à SEYNOD,
Le 31 janvier 2013.

Jean-Marc BRUYERE,
Commissaire aux Comptes



EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE



Philippe JULITA,
Cosignataire



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2012 12			Exercice N-1 31/08/2011 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	12 512	9 248	3 264	1 546	1 718	111.15	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	242 202	161 121	81 082	78 239	2 842	3.63	
	Autres immobilisations corporelles	101 585	81 722	19 863	22 537	-2 674	-11.86	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	12 440		12 440	12 440				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	TOTAL I	368 740	252 091	116 649	114 762	1 887	1.64	
	Comptes de liaison TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	6 461		6 461	4 005	2 456	61.32	
	Autres créances	22 917		22 917	23 474	-557	-2.37	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	398 471		398 471	388 710	9 761	2.51		
Charges constatées d'avance (3)	28 806		28 806	30 086	-1 280	-4.26		
	TOTAL III	456 654		456 654	446 275	10 379	2.33	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	825 394	252 091	573 303	561 037	12 266	2.19	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/08/2012 12	31/08/2011 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	163 804	158 942	4 861	3.06
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	7 211	4 861	2 349	48.33
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	37 079	26 227	10 852	41.38	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I	208 093	190 031	18 063	9.51
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	11 447	26 379	-14 932	-56.61
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 748	38 291	20 457	53.42
	Dettes fiscales et sociales	84 956	89 861	-4 904	-5.46
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	12 033	12 000	33	0.28
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	198 026	204 475	-6 449	-3.15
	TOTAL IV	365 210	371 006	-5 796	-1.56
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	573 303	561 037	12 266	2.19

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

167 184

155 105

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2012	31/08/2011	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises		1 148	-1 148	-100.00
Production vendue de Biens et Services	296 984	259 464	37 519	14.46
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	618 523	592 620	25 902	4.37
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	54 774	20 625	34 149	165.58
Collectes				
Cotisations	5 105	4 668	438	9.38
Autres produits	1 082	45	1 038	NS
TOTAL I	976 468	878 569	97 899	11.14
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises		490	-490	-100.00
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	385 712	370 627	15 085	4.07
Impôts, taxes et versements assimilés	43 849	35 419	8 430	23.80
Salaires et traitements	348 696	306 411	42 285	13.80
Charges sociales	186 223	159 528	26 695	16.73
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	29 887	26 050	3 838	14.73
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	233	442	-209	-47.25
TOTAL II	994 600	898 967	95 633	10.64
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-18 132	-20 398	2 266	11.11
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2012	12	31/08/2011	12
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	8 402	4 048	4 354	107.56
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change		1 059	-1 059	-100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	8 402	5 107	3 295	64.52
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions	461	227	234	102.86
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	461	227	234	102.86
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7 940	4 879	3 061	62.73
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-10 192	-15 519	5 327	34.32
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 453	23 928	-4 475	-18.70
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	19 453	23 928	-4 475	-18.70
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 357	-3 357	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		191	-191	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII		3 548	-3 548	-100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	19 453	20 380	-927	-4.55
Impôts sur les bénéfices (IX)	2 050		2 050	
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	1 004 323	907 604	96 719	10.66
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	997 112	902 743	94 369	10.45
SOLDE INTERMEDIAIRE	7 211	4 861	2 349	48.33
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	7 211	4 861	2 349	48.33

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/08/2012 12	Exercice N-1 31/08/2011 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature	224 799	219 504	5 295	2.41
Dons en nature				
TOTAL	224 799	219 504	5 295	2.41
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	224 799	219 504	5 295	2.41
Personnel bénévole				
Prestations				
TOTAL	224 799	219 504	5 295	2.41



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	16
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	16
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	17
Permanence ou changement de méthodes	17
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	17
Etat des amortissements	18
Tableau de variation des fonds associatifs	19
Etat des échéances des créances et des dettes	19
Variation des fonds propres	20
Autres immobilisations incorporelles	20
Evaluation des immobilisations corporelles	20
Evaluation des amortissements	21
Evaluation des créances et des dettes	21
Dépréciation des créances	21
Produits à recevoir	21
Détail des produits à recevoir	22
Charges à payer	22
Détail des charges à payer	23
Charges et produits constatés d'avance	23
Détail des charges constatées d'avance	24
Détail des produits constatés d'avance	25
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	25
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	27
Engagement en matière de pensions et retraites	27
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	28
Transferts de charges	28



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 573 303.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 976 467.92 Euros et dégagant un excédent de 7 210.80 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2011 au 31/08/2012 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1/ Evolution des effectifs hors intermittents et dont C.A.E. (contrats d'accompagnement dans l'emploi)

- Effectif moyen de l'exercice 2011/2012 : 13,0 dont C.A.E. : 1,0

Equivalent temps plein : 11,4 dont C.A.E. : 1,0

- Effectif moyen de l'exercice 2010/2011 : 12,6 dont C.A.E. : 1,0

Equivalent temps plein : 10,9 dont C.A.E. : 0,9

2/ Subventions de fonctionnement attribuées (montants hors variation des produits constatés d'avance)

- Montant de l'exercice 2011/2012 : 608 944 Euros

dont Communauté de l'Agglomération d'Annecy : 468 000 Euros

- Montant de l'exercice 2010/2011 : 614 031 Euros

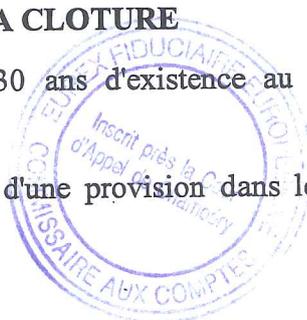
dont Communauté de l'Agglomération d'Annecy : 461 700 Euro

3/ Une nouvelle convention de Délégation de Service Public a été conclue le 19/12/2011 entre la Communauté de l'Agglomération d'Annecy et l'association Auditorium de Seynod, sous la forme d'un affermage, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2012.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Sur l'exercice en cours, l'association a fêté ses 30 ans d'existence au travers de manifestations offertes au public.

Une partie de la dépense occasionnée fait l'objet d'une provision dans les comptes présentés.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels sont présentés selon le mode associatif.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 144		4 368
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	221 809		20 393
Installations générales agencements aménagements divers	16 405		3 923
Matériel de transport	13 018		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	65 150		3 090
TOTAL	316 382		27 406
Autres participations	12 440		
TOTAL	12 440		
TOTAL GENERAL	336 966		31 774



ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			12 512	12 512
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			242 202	242 202
Installations générales agencements aménagements divers			20 327	20 327
Matériel de transport			13 018	13 018
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			68 240	68 240
TOTAL			343 788	343 788
Autres participations			12 440	12 440
TOTAL			12 440	12 440
TOTAL GENERAL			368 740	368 740

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 598	2 650		9 248
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	143 570	17 551		161 121
Installations générales agencements aménagements divers	9 241	2 041		11 282
Matériel de transport	9 794	3 224		13 018
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 001	4 421		57 422
TOTAL	215 606	27 237		242 843
TOTAL GENERAL	222 204	29 887		252 091

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 650				
Instal.techniques matériel outillage indus.	17 551				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 041				
Matériel de transport	3 224				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 421				
TOTAL	27 237				
TOTAL GENERAL	29 887				



ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Réserves statutaires ou contractuelles	158 942		4 861		163 804
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 861	-4 861	7 210	-0	7 211
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	26 227		28 000	17 148	37 079
Provisions réglementées					
TOTAL I	190 031	-4 861	40 071	17 148	208 093

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	6 461	6 461	
Personnel et comptes rattachés	1 650	1 650	
Divers état et autres collectivités publiques	18 973	18 973	
Débiteurs divers	2 294	2 294	
Charges constatées d'avance	28 806	28 806	
TOTAL	58 183	58 183	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	21	21		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	11 426	11 426		
Fournisseurs et comptes rattachés	58 748	58 748		
Personnel et comptes rattachés	21 861	21 861		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 276	56 276		
Autres impôts taxes et assimilés	6 819	6 819		
Autres dettes	12 033	12 033		
Produits constatés d'avance	198 026	198 026		
TOTAL	365 210	365 210		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 905			



ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

Variation des fonds propres

Ainsi qu'il apparaît au tableau de la page précédente, les fonds propres, ou fonds associatifs, se composent, au 31/08/2012 :

- des réserves : **163 804** Euros
- du résultat de l'exercice : **7 211** Euros
- et des subventions d'investissement restant à amortir : **37 079** Euros

Soit un total de **208 093** Euros, en augmentation de 18 063 Euros.

Les réserves de **163 804** Euros comprennent :

- le cumul des excédents et pertes des exercices antérieurs : **133 314** Euros
- le fonds de réserve provenant d'une subvention exceptionnelle versée par la Ville de Seynod en novembre 1995 : **30 490** Euros.

Les statuts de l'association, modifiés le 10/12/2002, stipulent que « *les fonds associatifs, constitués des réserves appartenant à l'association et des fonds qu'elle a reçus pour son fonctionnement depuis son origine, devront être au minimum égaux à 50 % des frais de personnel (salaires et charges patronales) de l'année précédente.* »

Les frais de personnel, salaires et charges patronales, de l'année précédente s'élevaient à **465 939** Euros. Le pourcentage de 50 % de ces frais représente **232 970** Euros : la condition énoncée par les statuts n'est pas remplie à la clôture de l'exercice.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	12 512	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'essentiel des installations et équipements utilisés par l'association sont mis à disposition par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy qui a délégué pour gérer les équipements culturels depuis le 1er janvier 2003.

Cet apport constitue une contribution volontaire. On se reportera au paragraphe « Valorisation des contributions volontaires » page 25.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Inst. techn., matériel, outillage	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel publicitaire	Linéaire	6 ans
Agencements divers	Linéaire	6 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et info.	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	6 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	161
Autres créances	21 138
Disponibilités	5 702
Total	27 001

Subventions et autres produits concernant l'exercice 2011/2012, non encore versés à l'association au 31/08/2012.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

Détail des produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	161
Fournisseurs avoirs à recevoir	2 165
Subvention Ville Seynod/cinéma plein air	7 500
Subvention Conseil Régional/contrat d'association	7 500
Subvention Féd.nat.cinémas français	830
Quote-part subventions d'investissement à recevoir	3 143
Intérêts courus à recevoir/livrets Caisse d'Epargne	5 702
Total	27 001

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 687
Dettes fiscales et sociales	57 722
Autres dettes	12 000
Total	91 430

Charges imputables à l'exercice 2011/2012, non encore facturées à l'association au 31/08/2012.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

Détail des charges à payer

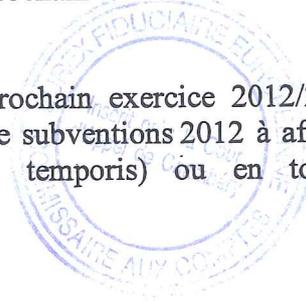
	Montant
Intérêts courus sur emprunt	21
Droits d'auteurs sur spectacles	1 006
Locations de films	1 701
Frais programmation films	74
Sacem cinéma	120
Cotisation CNC	307
Maintenance photocopieur	375
Honoraires expert-comptable	10 667
Honoraires commissaires aux comptes	2 607
Affranchissements	47
Abonnements cinéma consom.externes	273
Redevance Comm.Agglo.Annecy/location salle	4 510
Dettes provisionnées pour congés payés	21 218
Charges sociales sur congés à payer	9 939
Cotisation au FNAS	21 411
Taxe salaires sur congés à payer	1 606
Contribution formation continue	1 563
Impôt société	1 985
Prov.prestations publicité animation / 30 ans	12 000
Total	91 430

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	28 806
Total	28 806
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	198 026
Total	198 026

Charges constatées d'avance : charges à rattacher au prochain exercice 2012/2013, facturées à l'association jusqu'au 31/08/2012.

Produits constatés d'avance : recettes à rattacher au prochain exercice 2012/2013, facturées ou encaissés jusqu'au 31/08/2012, et montants de subventions 2012 à affecter au prochain exercice en partie (répartition prorata temporis) ou en totalité (financements d'actions du nouvel exercice).



ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Billetterie saison 2012/2013	2 456		
Publicité saison 2012/2013	9 145		
Papeterie reprographie	2 497		
Location machine à affranchir	60		
Assistance logiciel billetterie	1 225		
Maintenance installation téléphonique	471		
Maintenance installation numérique	903		
Maintenance matériel	336		
Assurance multirisque	1 529		
Assurance véhicule	334		
Abonnements revues	105		
Annonces et insertions	3 840		
Prestations publicité animation / 30 ans	5 540		
Achats pour réceptions	244		
Redevance hébergement site internet	121		
Total	28 806		



ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Abonnements cinéma non consommés	12 840		
Subv. Communauté de l'Agglomération d'Annecy	154 000		
Subv. Ville Seynod / 30 ans	3 000		
Subv. Conseil Général	7 787		
Subv. Conseil Général / Animation jeunesse	667		
Subv. Conseil Régional	16 667		
Subv. Conseil Régional / réseaux villes	665		
Subv. CNC Art et Essai	2 400		
Total	198 026		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires sont caractérisées par la mise à disposition à titre gratuit de biens mobiliers et immobiliers et de services au profit de l'association, à l'origine par la Ville de Seynod, propriétaire de ces biens, puis par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy par délégation.

Le 20/12/2002, une convention de délégation de service public était conclue entre la Ville de Seynod et l'association pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2003, en remplacement de conventions successives signées antérieurement. L'objet de cette convention consistait à déléguer à l'association : « *la gestion et le fonctionnement de l'Auditorium de Seynod et de ses dépendances, 365 jours par an, dans le cadre de l'animation artistique et culturelle de la commune, de la mise en place d'activités concertées d'animation et plus généralement toutes les initiatives visant à mieux faire connaître et à améliorer la vie culturelle et artistique sur le plan local.* »

Depuis le 1er janvier 2003, la gestion des équipements culturels est de la compétence de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy.

La convention du 20/12/2002 arrivant à échéance le 31/12/2011, une nouvelle convention de délégation de service public, élaborée dans le courant de l'année 2011, a été conclue le 19/12/2011 entre la Communauté de l'Agglomération d'Annecy et notre association. Cette convention a pris effet le 1er janvier 2012 et s'appliquera pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2017.

L'article 33 de la nouvelle convention, intitulé "Obligations du délégant", définit dans un premier alinéa la compensation financière forfaitaire de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (le délégant). Il s'agit de la subvention annuelle de fonctionnement versée à notre association (le délégataire) pour compenser les sujétions particulières de service public pesant sur elle au titre de la convention. Cette compensation revêt un caractère forfaitaire et sera soumise à variation en fonction des orientations définies par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, laquelle s'engage à prendre en compte au mieux les aléas auxquels notre association pourrait se trouver soumise.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

Au 3ème alinéa, l'article 33 précise l'engagement de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy en matière d'investissement, soit une participation financière à hauteur d'un minimum de 60 000 Euros sur la durée du contrat.

L'article 34, intitulé "Obligations financières du délégataire", met en place une redevance versée par le délégataire au délégant, c'est-à-dire par l'association Auditorium de Seynod à la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, en contrepartie de la mise à disposition des biens de retour. Les biens de retour sont les biens indispensables au service public et qui doivent retourner à la collectivité concédante en fin de concession.

Cette redevance est versée annuellement et correspond à la charge d'amortissement supportée par le délégant pour les différents investissements.

Elle est composée d'une partie fixe de 1 000 Euros par an et d'une partie variable déterminée comme suit : 10 % du chiffre d'affaires des locations de salle.

La redevance pour la période du 01/01/2012 au 31/08/2012 s'établit ainsi à 4 510 Euros. Ce montant est provisionné dans les charges de l'exercice.

Les contributions volontaires assurées par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy sont sans changement. Elles comprennent :

- La mise à disposition gratuite des locaux transférés par la Ville de Seynod, comprenant la salle, ses équipements et ses annexes (accueil et hall, salle de répétition, loges, locaux techniques, locaux administratifs).

Cette mise à disposition a été valorisée par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy au titre de l'année 2011 à 184 051 Euros, soit 1 311 m² valorisés à 140,39 Euros hors taxes par m² hors charges.

- La prise en charge des consommations de fluides (chauffage, eau, électricité) et des charges communes générales du bâtiment, notamment : l'entretien extérieur et intérieur, les assurances, l'éclairage public, le service de sécurité et de surveillance, la sécurité incendie, la télésurveillance, les contrats de maintenance.

- Le financement des travaux dans les locaux et aux abords de ceux-ci.

La Communauté de l'Agglomération d'Annecy s'est acquittée de 40 748 Euros de charges auprès de la Ville de Seynod au cours de l'année 2011.

Le montant des avantages correspondant aux contributions volontaires de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy pour l'année 2011, s'élève ainsi à un total de 224 799 Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		119
Intérêts d'emprunt restant dus	119	
Total (1)		119

Engagements reçus

Avance remboursable du CNC/aide à la numérisation des salles		32 141
Total		32 141

Notre association a sollicité sur l'exercice précédent une aide du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), au titre du financement de l'équipement du cinéma numérique, réalisé fin mars 2011.

Après étude du dossier, le CNC a émis une réponse favorable le 18/06/2012.

Dans le cadre de la politique menée en faveur de la numérisation des salles, le CNC accorde ainsi à l'Auditorium de Seynod :

- une subvention d'équipement de 17 424 Euros
 - et une avance remboursable de 32 141 Euros.
- soit un total de 49 565 Euros pour la réalisation du projet.

Les fonds ont été reçus en septembre 2012.

Le remboursement de l'avance sera effectué sur une période de 9 ans dans le cadre de la mutualisation de l'ACRIRA (Association des cinémas de recherche indépendants de la région alpine).

Engagement en matière de pensions et retraites

Conformément au Droit du Travail, l'association est tenue au versement d'une indemnité aux salariés lors de leur départ à la retraite.

Suivant les termes de la convention collective applicable à l'association, le montant de l'indemnité de départ à la retraite est fonction de l'ancienneté du salarié lors de son départ. Elle est versée pour les salariés qui auront plus de 2 ans d'ancienneté.

Le montant est de 1/10ème de mois de salaire par année pour une ancienneté de 2 à 5 ans, puis de 1 mois à 4,5 mois de salaire pour une ancienneté supérieure à 5 ans.

Une évaluation de l'engagement financier de l'association en matière de retraite a été effectuée selon les hypothèses suivantes :

- âge de départ à la retraite pour les personnels : 65 ans
- revalorisation annuelle des salaires de 2 %
- taux de turnover faible pour les personnels à partir de 40 ans : de 2 % à 0 %
- taux de turnover plus élevé pour les salariés plus jeunes : de 10 % à 5 %
- taux d'actualisation de 4 %

ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 31/08/2012

- taux de charges sociales et fiscales de 64,2 % pour les cadres et de 46,1 % pour les autres personnels
- tables de mortalité INSEE des années 2006-2008

L'évaluation a été effectuée selon la méthode prospective.

L'engagement de retraite actualisé au 31/08/2012 s'établit à **46 932** Euros.

Pour couvrir cet engagement, l'association a souscrit un contrat « Indemnités de fin de carrière et de licenciement » auprès d'une compagnie d'assurances.

L'association disposait, au 1er janvier 2012, d'un capital placé de **27 124** Euros sur ce contrat.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quotes-parts subv.invest.vir.à résultat	19 453	777
Total	19 453	

Transferts de charges

Nature	Montant
Remb.ass.sinistre/matériel	744
Alloc.ASP/contrat C.A.E.	8 579
AFDAS remb./congé individuel de formation	22 441
Ind.journ.GAN prévoyance	731
GAN remb.ind.licenciement	5 720
Transfert salaires et charges artistes et intermittents	16 559
Total	54 774

Les salaires et charges sur salaires des artistes et intermittents du spectacle sont transférés à un compte d'achat de spectacle de la classe 604. Le montant de ce transfert s'élève à 16 559 Euros sur l'exercice.

